

**N° Convocation : EF\_FASIMHC\_0301****CONVOCAION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

**Etablissement :** Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier  
**Filière :** Cadres Assistants Médicaux Option :Sciences Infirmieres Specialisees en Bloc Operatoire et Plateau Technique  
**Semestre :** S5

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **5** de La Faculté Abulcasis **Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier** qui auront lieu du **03 au 23 janvier 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-1
- Entrée :
- Zone : FMA
- Emplacement : 193

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

## Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : ABBASSI Chaimae
- N° d'inscription : INS-FASIMH00020977/2024
- CIN/Passeport : AD347821

## Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Droit, Éthique en Santé et Environnement Technologique (Bloc Opérateur, Laboratoire, Hémodialyse et Radiologie)	04/01/2025	09H00
2	Développement Humain et NTIC-V	07/01/2025	09H00
3	Pathologie Chirurgicale Spécifique au Bloc Opérateur et Soins Infirmiers	09/01/2025	09H00
4	Soins Infirmiers Spécialisés en Hémodialyse et en Préparation pour Actes Radiologiques et de Laboratoire	15/01/2025	09H00
5	Instrumentation, Bonnes Pratiques de la Stérilisation et Pharmacologie Bloc Opérateur Réanimation	17/01/2025	09H00
6	Stage III: Services Médico-Techniques: Réanimation, Stérilisation, Pharmacie et Laboratoire	20/01/2025	09H00

## Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens